LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_190-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi six octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Isabelle ERMEL, Marie-Hélène GANNAT, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Marcel PICHOT, Laurence AKOSSI, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Philippe PRESSE, Jean-Michel SCOUARNEC, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Mickaël LEVEAU, Mickaël DABET (pouvoir à Éric LE BOUDEC), Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Arlette HINGANT (pouvoir à Yvon PERRIN), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Odile LE STRAT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Lucas CLEMENT), Magalie LAUNAY (pouvoir à Isabelle GORÉ CHAPEL), Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUEDAL), Delphine BEUREL (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Ronan FERNANDEZ (pouvoir à Nolwenn LE MÉE), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Laurent BERTHO, Jean-Luc BLANCHARD (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC),

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

CC_2026_190 VALIDATION DE L'ACCORD DE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT ARGUENON 2025-2027 ET DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

L'objectif de l'accord territorial du Bassin versant de l'Arguenon, qui s'étend en partie sur les territoires de Lamballe Terre & Mer, Dinan Agglomération et Loudéac Communauté Bretagne Centre, est de répondre aux objectifs de la directive-cadre sur l'eau, du SDAGE et du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye en menant des actions de protection des eaux, notamment :

- Des actions d'amélioration des pratiques agricoles et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires non agricoles, de communication auprès du grand public et des scolaires, ainsi que le suivi de la qualité des eaux ;
- Des actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement ;
- Des actions de restauration de la qualité hydromorphologique des masses d'eau dégradées et de la continuité écologique et sédimentaire, par l'aménagement des ouvrages problématiques.

Pour la période 2025-2027, le budget pluriannuel afférent à ces missions est estimé à de 2 720 300 € TTC.

Pour mener à bien la stratégie territoriale et le programme de bassin versant, il est proposé :

- Que la coordination du contrat, l'animation générale, les actions agricoles et phytosanitaires non agricoles, les actions de communication auprès du grand public et des scolaires ainsi que le suivi de la qualité des eaux soient portés par le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP) sur la durée du contrat, sans compensation financière de Lamballe Terre & Mer (LTM), de Dinan Agglomération (DA) ou de Loudéac communauté ;
- Que les actions Breizh Bocage et de restauration des milieux aquatiques soient portées par les intercommunalités présentes sur le territoire du SMAP, à savoir Lamballe Terre & Mer ou Dinan Agglomération. Pour la partie de la commune de Le Mené située sur le bassin versant de l'Arguenon, une convention sera établie avec Loudéac communauté pour le portage des actions par Lamballe Terre & Mer.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_190-DE

Il est proposé un principe de conventionnement, avec rétroactivité au 1er janvier 2025, prévoyant le versement par Loudéac Communauté de :

- 12,01 % du reste à charge, après déduction des subventions perçues, lié au coût d'animation du programme « milieux aquatiques »,
- 3,92 % du reste à charge, après déduction des subventions perçues, lié au coût d'animation du programme bocager.

Ces pourcentages correspondent à une clé de répartition surfacique : Le Mené représente 12,01 % de la surface d'intervention sous maîtrise d'ouvrage Lamballe Terre & Mer sur l'Arguenon Amont, soit 37 km² sur 308 km², concernant les actions relatives aux milieux aquatiques et 3,92 % de la surface couverte par la stratégie bocagère de Lamballe Terre & Mer, soit 30,5 km² sur 777,95 km².

En outre, Loudéac Communauté reverse à Lamballe Terre & Mer le reste à charge concernant les travaux réalisés sur son territoire dans le cadre de la convention proposée en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'approuver les actions proposées dans l'accord de territoire « Arguenon »2025-2027 », conformément à la stratégie territoriale validée ;
2. D'approuver l'organisation territoriale prévue pour le portage des actions jusqu'à fin 2027 ;
3. D'approuver le coût prévisionnel total des actions de l'accord de territoire pour la période 2025-2027, fixé à 2 720 300 € TTC ;
4. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'accord de territoire de l'Arguenon 2025-2027, la convention financière ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Exercice :	69
Présents :	54
Pouvoir(s) :	13
Pour :	67
Contre :	00
Abstention :	00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 6 octobre 2026

Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.10.09 15:05:14 +02'00'

La secrétaire de séance

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.10.09 15:10:03 +02'00'